

Compte rendu du colloque « Génération jeunes chercheurs » (mars 2002).

P. Degiovanni, membre du comité de pilotage du colloque.

Le 15 mars 2002 s'est tenu au collège de France un colloque organisé par le ministère de la Recherche et intitulé « **Génération jeunes chercheur : quelle place dans la société de demain ?** ». L'objectif de ce colloque était d'une part de faire le point sur les évolutions récentes des formations doctorales (charte des thèses, réformes des études doctorales, évolution de l'emploi des docteurs) et d'autre part de dégager les points essentiels sur lesquels l'action publique pourrait se focaliser par la suite.

Le contexte

En un sens, ce colloque est arrivé à une période charnière. D'une part, il venait faire le point après une période de réforme (ministère Allègre) et d'autre part, il est arrivé avant la période où le taux de renouvellement des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur sera maximale. Compte tenu de sa date (mars 2002), il s'est évidemment placé dans la perspective des élections présidentielles (bilan/prospective). Mais il est aussi issu d'une demande de la « société civile » à travers les associations de doctorants et les communautés scientifiques inquiètes de la persistance de certaines difficultés et des perspectives de carrière décevantes proposées aux jeunes docteurs.

L'organisation du colloque

L'architecture du colloque et son organisation ont été définies par un comité de pilotage présidé par Pierre Joliot. Il comportait aussi bien des personnes issues d'institutions publiques que du monde associatif.

Concrètement, le colloque a été organisé autour de quatre thèmes dont je reproduis ici les intitulés officiels et dont j'explique la signification :

- **Le dispositif institutionnel de la formation doctorale : enjeux nationaux et européens**

L'objectif était de faire le point sur la réforme des études doctorales mise en place entre 1997 et 2000 (charte des thèses, réforme Garden des Ecoles Doctorales) et d'identifier les difficultés de mise en œuvre et de fonctionnement.

- **Le doctorant : vécu, reconnaissance, conditions de travail**

Il s'agissait d'évaluer l'impact de la réforme des études doctorales sur le terrain et de déterminer les difficultés concrètes rencontrées par les doctorants.

- **Recruter jeune dans la recherche publique ?**

Il s'agissait de déterminer des pistes pour rendre notre système de recrutement dans la recherche publique et dans l'enseignement supérieur compétitif au niveau international.

- **Etre docteur dans un monde ouvert .**

Quelle place pour les docteurs dans le monde socio-économique ? Quelle place au niveau de l'Etat ? des régions et des autres collectivités territoriales ? Quels métiers autres que la R & D ?

Les deux premiers thèmes sont centrés sur la formation doctorale, un sujet sur lequel on dispose d'une approche théorique globale depuis quelques années et qui a débouché sur une réforme concrète. Dans ce cas, il s'agit d'analyser l'impact de cette réforme sur les acteurs des formations doctorales.

Les deux autres thèmes sont plus exploratoires. Malgré la multiplicité de travaux et de propositions sur le sujet, aucune vision cohérente ne s'est encore détachée sur le thème du recrutement. Enfin, la colonisation de nouvelles fonctions et métiers par les docteurs est un processus qui est en cours de développement et sur lequel on a assez peu de recul.

La différence entre les deux parties entraîne forcément une distinction dans les conclusions qui ont pu être tirées. Pour les deux premiers thèmes, des propositions très précises ont pu être faites alors que dans le cas des deux autres, le colloque aura permis de dégager des pistes de travail qui devront être approfondies par la suite.

Chaque thème a fait l'objet d'une table ronde et d'un atelier préparatoire. Ces derniers étaient ouverts au public et ont connu un grand succès. Une centaine de personnes dont un nombre élevé de doctorants se sont retrouvées pour travailler durant la soirée du 12 mars au ministère de la Recherche. Le colloque lui-même a rassemblé plus de 400 personnes au Collège de France.. Une consultation par Internet a été menée par l'institut CSA (5900 réponses) et la présentation des résultats a été effectuée lors du colloque.

Le ministère de la Recherche a publié¹ un compte rendu complet du colloque qui contient, outre les transcriptions des discours des personnalités présentes, une transcription des interventions des divers intervenants au colloque. Un compte rendu existe sur le site de la Confédération des Etudiants-Chercheurs². Nous renvoyons le lecteur à ces documents pour une vision détaillée des débats.

Deux points essentiels discutés pendant le colloque

Les deux points que je souhaiterais mettre en exergue concernent les ateliers 2 et 3. Loin de moi l'idée de réduire le colloque à ces deux points mais il s'agit probablement de deux sujets des plus importants qui ont été abordés et sur lequel la définition et la mise en oeuvre de solutions demandera une forte volonté politique.

Au niveau des conditions de travail des doctorants, le **financement des thèses** est apparu comme un point particulièrement épineux. Autant l'offre de financement par les allocations de recherche, les contrats CIFRE et BDI apparaît bien structurée et plutôt satisfaisante³, autant l'offre de financements d'origine privée et en particulier issus des associations caritatives posent des problèmes de protection sociale, d'hétérogénéité des montants, de difficulté d'accès. L'homogénéisation par le haut de la protection sociale des doctorants nécessiterait la transformation des bourses en contrats de travail. Deux problèmes ont été soulevés : tout d'abord, à revenu net identique, un contrat de travail coûte plus cher qu'une simple bourse. En conséquence, soit le financeur doit arbitrer entre le montant et le nombre de financements, ou bien l'Etat doit apporter une aide, par exemple en finançant les charges sociales. Second problème : la définition de l'employeur ne va pas de soi. Les associations caritatives sont prêtes à assumer un rôle de financeur mais absolument pas d'employeur qui en ferait de fait des « nanos-organismes de recherche ». Il semble donc nécessaire de définir un mécanisme permettant à une entité tierce d'assumer ce rôle tout en recevant le financement d'un partenaire associatif. Qui pourrait jouer ce rôle : établissement d'inscription en doctorat ? organisme de recherche ? structure

¹ <http://www.recherche.gouv.fr/generation-jeunes-chercheurs/default.htm>

² <http://cec.jeunes-chercheurs.org/interventions/2002-colloque15mars.html>

³ Bien sur le montant de l'allocation de recherche est encore insuffisant. Cependant les CIFRE, les allocations et les BDI ont en commun d'être des contrats de travail et donc d'assurer une bonne couverture des quatre risques (vieillesse, chômage, maladie, accidents du travail). Les questions de propriété intellectuelle sont également réglées sans ambiguïté par le statut de salarié mais pas par le statut de boursier.

Pour en savoir plus : <http://guilde.jeunes-chercheurs.org/Alire/documents.html#GUIDE>

intermédiaire type ANRT ou autre ? Le problème reste entier. De plus quelle serait la forme juridique du contrat ? Qui paiera les charges sociales ? Quels financeurs et quels organisations publiques seraient éligibles pour ces opérations ? selon quels critères ? Finalement, il ressort du colloque que cela pose des problèmes juridiques et organisationnels non triviaux qui ne sont toujours pas résolus. Cependant, plusieurs des principaux points d'achoppement ont été clairement identifiés.

L'atelier consacré au **recrutement des jeunes chercheurs** constitue l'autre point saillant de ce colloque. Le sujet était pourtant potentiellement explosif au vu des récurrentes passes d'armes autour des questions liées au recrutement des jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs. L'approche adoptée lors du colloque a été pragmatique et centrée sur une question simple : comment renforcer l'attractivité de notre système de recherche tout en tenant compte des réalités humaines vécues par les jeunes chercheurs et des contraintes du monde socio-économique ?

Les débats ont permis de montrer qu'au delà des questions de statut, ce sont les conditions matérielles et « psychologiques » proposées aux jeunes chercheurs (salaire, moyens de travail, stabilité de l'emploi, perspectives de prises de responsabilité) qui sont l'élément déterminant. Il est ressorti des discussions qu'un alignement sur le système américain qui se caractérise par des contrats de courte durée pendant une longue période après la thèse forcerait un alignement salarial extrêmement onéreux et sans doute hors de portée de nos finances publiques. Il faut aussi tenir compte des pratiques de recrutement dans les entreprises françaises qui privilégient le recrutement dans la foulée du doctorat. Cependant, les discussions ont montré la nécessité de permettre aux jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs d'effectuer des séjours post-doctoraux pour acquérir de nouvelles techniques ou préparer une évolution thématique. Il importe enfin d'avoir une offre d'emplois qui permette de reconnaître à leur juste valeur l'expérience et les qualifications de ceux et celles qui auraient quelques années d'expérience post-doctorale que ce soit dans le monde universitaire ou en dehors.

Les propositions issues du colloque visent donc à proposer une palette d'emploi refondée tant au niveau des universités que des organismes de recherche. Une première idée est de catalyser une revalorisation salariale par des niveaux de recrutements gradués, allant des trois ans suivant l'obtention du doctorat jusqu'au niveau professeur/directeur de recherche. Comme le dit H.E. Audier, rapporteur sur le thème que nous discutons, « *La dérive de l'âge d'entrée a conduit une dévalorisation des salaires par rapport à la qualification des individus : 12 000 F/ mois c'est pire à 31 ans qu'à 26.* ». Le maintien de la fenêtre de recrutement « jeune » -- dans les trois ans suivant l'obtention du doctorat -- permettrait de limiter une fuite des cerveaux chez les plus jeunes. Mais il faut coupler cette fenêtre à un alignement des reconstructions de carrière des enseignants-chercheurs sur celles des chercheurs des EPST ainsi qu'à une offre d'emplois destinés à des jeunes chercheurs plus qualifiés (niveau CR1 pour les chercheurs de 30 à 35 ans, niveau DR2/Prof pour ceux de 35 à 40 ans). Enfin, une redéfinition des missions des ATER, avec en particulier un allègement de leur charge pédagogique, permettrait de disposer d'un volant de CDD plus attractifs pour des jeunes docteurs sans pour autant augmenter le nombre d'emplois précaires. L'ensemble de cette palette permettrait une revalorisation effective des salaires à moindre surcoût.

L'atelier a également permis de constater que la définition d'une palette d'emplois ne saurait être décorrélée de questions comme les modalités pratiques du recrutement et de l'accompagnement des personnels recrutés (moyens matériels associés, aides à la mobilité, accompagnement dans la prise de responsabilités à chaque niveau d'expérience professionnelle). C'est la seconde idée forte concernant les jeunes chercheurs. Sur ce point, des propositions très concrètes ont été dégagées et nous renvoyons le lecteur aux documents produits.

Conclusion

Ce colloque a bien rempli son rôle : il a d'une part permis de synthétiser un bilan de la réforme des études doctorales menées dans la période 1997-2000 (charte des thèses / réforme Garden des Ecoles Doctorales) et d'autre part de dégager des pistes de travail concrètes sur les problèmes concernant les jeunes docteurs dans les cinq à dix ans suivant l'obtention du doctorat.

A titre personnel, je tiens à souligner qu'un des grands succès de ce colloque réside dans le fait qu'il a bénéficié directement de la participation de nombreux doctorants et jeunes chercheurs. Grâce à eux, les débats ont toujours été reliés aux préoccupations de terrain des doctorants et docteurs ce qui a permis de dégager des pistes concrètes pour apporter des solutions véritablement opératoires.

Copyright (c) 2002, Pascal Degiovanni. Le contenu de ce document peut être redistribué sous les conditions énoncées dans la Licence pour Documents Libres version 1.1 ou ultérieure.